



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 FÉVRIER 2024

LE VINGT-NEUF FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle des Fêtes du Bochet, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Jean-Marc DUFRENEY, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Christian FRAISSARD, Chiraze MZATI, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Clarisse SPAGNOL, Mario MANGANO, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Danielle BOCHET, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres excusés : Yves DURBET (procuration François ROVASIO), Alain NORAZ (procuration Danielle BOCHET), Hélène BOIS (procuration Jean-Paul MARGUERON), Pascal JAMEN, Pascal DOMPNIER (procuration Bernard COVAREL), Fabrice BAUDRAY, Sophie MONNOIS (départ à 18h35 – point 20240229_18), Christiane HUSTACHE, Patrice FONTAINE.

Membres absents : Marie DAUCHY.

Secrétaire de séance : Chiraze MZATI

Conseillers en exercice : 41

Présents : 31

Date de convocation : 23 février 2024

Votants : 35

20240229	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
18	ADMINISTRATION GENERALE – ASSEMBLEE	Convention de partenariat du Tour des Aiguilles d'Arves <i>Rapporteur : Françoise COSTA</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> la convention de partenariat établie entre le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards, la Communauté de communes Maurienne Galibier et les communes de La Grave, Villar d'Arène, Montricher-Albanne et la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan concernant le Tour des Aiguilles d'Arves ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention inscrivant la 3CMA comme partenaire du projet, et tous les documents y faisant référence ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer, le cas échéant, des avenants à la convention ; – <i>DIT</i> que la dépense correspondante sera inscrite au budget. 	Unanimité Votants : 35 Pour : 35
19	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un emploi permanent à temps non complet de chargé d'accueil <i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>ADOpte</i> la proposition telle qu'énoncée ; – <i>MODIFIE</i> le tableau des emplois et des effectifs ; – <i>CHARGE</i> Monsieur le Président de procéder au recrutement de cet agent et l'<i>AUTORISE</i> à signer tout document afférent ; – <i>PRECISE</i> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. 	Unanimité Votants : 35 Pour : 35
20	RESSOURCES HUMAINES	Recrutement de Maîtres- Nageurs Saisonniers au Centre Nautique – Année 2024 <i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>DECIDE</i> de recruter : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 Maître-Nageur Sauveteur saisonnier à temps complet du 1^{er} mai au 30 septembre 2024, ▪ 2 Maîtres-Nageurs Sauveteurs saisonniers à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2024, <p>Ces agents seront rémunérés en référence à la grille de rémunération des éducateurs des activités physiques et sportives entre l'indice brut 389 (1^{er} échelon) et l'indice brut 415 (5^{ème} échelon) selon l'expérience ;</p> – <i>CHARGE</i> Monsieur le Président de procéder au recrutement de ces agents et l'<i>AUTORISE</i> à signer un contrat de travail à durée déterminée avec chacun des intéressés ; – <i>PRECISE</i> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. 	Unanimité Votants : 35 Pour : 35

21	RESSOURCES HUMAINES	<p>Recrutement de personnel temporaire – Saison estivale 2024</p> <p>Rapporteur : Danielle BOCHET</p>	<p>– AUTORISE Monsieur le Président à recruter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 8 agents d’entretien contractuels horaires, entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2024 au centre nautique, rémunérés en référence à la grille de rémunération des adjoints techniques à l’indice brut 367 (1^{er} échelon), ▪ 1 adjoint d’animation contractuel horaire d’une durée maximum de 2 mois entre le 1er juillet et le 31 août 2024 pour Maurienne TV, rétribué en référence à la grille de rémunération des adjoints d’animation à l’indice brut 367 (1^{er} échelon), ▪ 1 adjoint administratif contractuel horaire pour une durée d’un mois entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2024 pour l’accueil et l’administration général, rémunéré en référence à la grille de rémunération des adjoints administratif à l’indice brut 367 (1^{er} échelon) ; <p>– CHARGE Monsieur le Président de procéder au recrutement de ces agents en fonction des besoins des services et l’AUTORISE à signer un contrat de travail à durée déterminée avec chacun des intéressés ;</p> <p>– PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.</p>	<p>Unanimité Votants : 35 Pour : 35</p>												
22	COMMANDE PUBLIQUE	<p>Aménagement de la Zone de l’Épine – Désignation des membres de la Commission d’Ouverture des Plis</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>– DESIGNE les membres de la Commission d’Ouverture des Plis pour l’aménagement de la Zone de l’Épine suivants :</p> <table border="1" data-bbox="1115 858 1832 1152"> <thead> <tr> <th>Membres titulaires</th> <th>Membres suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Éric VAILLAUT</td> <td>Philippe ROSSI</td> </tr> <tr> <td>Philippe ROLLET</td> <td>Françoise COSTA</td> </tr> <tr> <td>Yves DURBET</td> <td>Danielle BOCHET</td> </tr> <tr> <td>Michel BONARD</td> <td>Fabrice BAUDRAY</td> </tr> <tr> <td>Martine MASSON</td> <td>François ROVASIO</td> </tr> </tbody> </table> <p>– PRECISE que le Président de la Commission d’Ouverture des Plis pour l’aménagement de la Zone de l’Épine est de droit le Président de l’EPCI ou son représentant ;</p> <p>PRECISE que le remplacement d’un membre titulaire est pourvu par le suppléant inscrit sur la liste et venant immédiatement par le dernier titulaire de ladite liste.</p>	Membres titulaires	Membres suppléants	Éric VAILLAUT	Philippe ROSSI	Philippe ROLLET	Françoise COSTA	Yves DURBET	Danielle BOCHET	Michel BONARD	Fabrice BAUDRAY	Martine MASSON	François ROVASIO	<p>Unanimité Votants : 35 Pour : 35</p>
Membres titulaires	Membres suppléants															
Éric VAILLAUT	Philippe ROSSI															
Philippe ROLLET	Françoise COSTA															
Yves DURBET	Danielle BOCHET															
Michel BONARD	Fabrice BAUDRAY															
Martine MASSON	François ROVASIO															

23	URBANISME	Commune de Saint-Pancrace : procédure de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme – Modalités de mise à disposition du dossier au public <i>Rapporteur : Sophie VERNEY</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> les modalités pour la consultation du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pancrace ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette procédure. 	Unanimité Votants : 35 Pour : 35
24	URBANISME	Commune de Saint-Sorlin-d'Arves : Procédure de Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme – Modalités de mise à disposition du dossier au public <i>Rapporteur : Sophie VERNEY</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> les modalités pour la consultation du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sorlin-d'Arves ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette procédure. 	Unanimité Votants : 35 Pour : 35
25	URBANISME	Procédure de Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne : objectifs et modalités de la concertation <i>Rapporteur : Sophie VERNEY</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> les modalités pour la concertation relative à la procédure de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette procédure. 	Unanimité Votants : 35 Pour : 35
26	ADMINISTRATION GENERALE	Vœu à la SNCF pour le maintien du TGV Paris-Savoie	<ul style="list-style-type: none"> – <i>ADOpte</i> le vœu proposé ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à le signer au côté du Président du Conseil Départemental. 	Unanimité Votants : 36 Pour : 36

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 1^{er} mars 2024

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

